

<b>Objet de la réunion :</b>	Avancement du projet, cadre réglementaire et méthode de concertation proposée	<b>Date de la réunion :</b>	05/07/2018
		<b>Réf. du CR :</b>	CR/18/1
	<b>Personnes présentes</b>	<b>Personnes absentes</b>	
<b>Grand Angoulême :</b>	Jean REVEREAULT, André BONICHON, Guy ETIENNE, Dominique LASNIER, Boris LE JOLLY	Jean-François DAURE, Jean-Pierre MERIC, Yannick CONSEIL, Gérard DEZIER, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Yannick PERRONNET	
Région NA et ADEME		Guillaume DUFIL (ADEME), Emilie ALBERT (Région Nouvelle Aquitaine)	
Services de la Préfecture	Marc VIEL (DDCSPP)	Xavier CZERWINSKI et Bernard MOUSNIER, conseils Environnement Energies (SGal Préf), John BERGERON (Conseil Départemental 16),	
Porteurs du projet	Vincent LAMY, Henry LE GOAS (ENGIE), Julien DELAGE, Guillaume GENRE (SEM Territoires Charente), Olivier EININGER (SUEZ Organique)	Xavier PASSEMARD (ENGIE), Emilie MALVEAU et Cédric FRÖCHEN (SUEZ Organique), Philippe MAYLIN (SEM Territoires Charente) Laure GAUTHIER (SDEG16)	
Charente Nature	Pierre CHAVE et Jean-Claude CARAIRE		
Chambre d'Agriculture 16	Franck OLIVIER	Jacques AUPETIT et Audrey TRINIOL	
CECOA16	Michel MONDOUT, Dominique GLAISE, Véronique BOISSIERE, Nicole BOUSSETON	Bureau de CECO16	
A2E	Jacques AUTHIER, Audrey CONSTANTIN	Dominique CARILLIER	
GrDF	Alexandra PERNAS-HERMOSO (GRDF),	Eric PRIMAULT (GrDF)	
Cabinet (Concertation) IFREE	Marie ERAUD	Cécile MALFRAY	

## 1. Avancement du volet Gouvernance et Société

### Grand Angoulême :

Jean Revereault souligne l'importance de poursuivre le débat autour de l'intégration du projet aux enjeux d'élimination des biodéchets et des boues de station d'épuration. Aujourd'hui, les biodéchets triés trouvent difficilement des solutions locales et doivent voyager, comment faire demain quand l'obligation de tri sera plus forte ? il faut anticiper et construire un schéma vertueux, en commençant par la réduction de ces volumes. En complément, il est indiqué qu'un dispositif est à l'étude pour apporter un service d'enlèvement et valorisation pour les 400 points professionnels du tissu des entreprises de « métier de bouche ».

Pour les boues de station d'épuration, le volume prévu au projet correspond au volume n'ayant pas de solution en Charente : digérer les boues pour en réduire le volume est un réel enjeu de gestion responsable et locale. (NDLR : des boues non conformes à l'épandage ne sont pas admises non plus en méthanisation, elles doivent être éliminées en incinération ou enfouissement.)

La prise de participation de GrandAngoulême au capital de la future Société de Projet est un acte fort pour amorcer les études techniques nécessaires au développement du Projet et pour apporter, avec un haut niveau d'exigences, les réponses adaptées aux problématiques soulevées.

### **Présentation de l'avancement et du processus de Gouvernance.**

Les délibérations favorables et concordantes des Partenaires potentiels au capital de la Société de Projet permettent de proposer un schéma de gouvernance et un processus de constitution :

1. Chaque associé potentiel a donné les pouvoirs nécessaires à son représentant pour contribuer, négocier puis instruire les pièces juridiques nécessaires
2. Un Comité de Direction sera fondé et conduira les décisions relatives au Projet
3. Un Comité de Suivi du Projet reprend la liste des acteurs présents au précédent Comité de Pilotage ; celui-ci reçoit l'information, débat des points qui lui sont soumis et remet un avis au Comité de Direction, qui lui fait réponse.
4. Chaque associé présentera les pièces constitutives de la Société Projet (Statuts, Pacte, résumé de Pacte, business plan) à son assemblée pour délibérer et confirmer l'adhésion de sa structure à la future Société de Projet (d'ici mi-octobre)
5. Un schéma évolutif pour faire entrer les agriculteurs en mars 2019 via une holding spécifique
6. Un schéma final dans lequel de nouveaux entrants dilueraient les associés désirant suivre sans investir plus qu'au début pour suivre la réalisation ou se retirer en cédant leur part.

Concernant le planning, pour l'instant, pas de décalage prévu : mise en service visée pour fin 2020. L'enquête publique devrait se tenir vers avril 2019. Les tâches à court terme pour déposer le DDAE et PC :

- Choix techniques (choix fournisseurs) et avant-projet + notice paysagère
- Collecte des pièces administratives (lettre du Président Agglo)
- Etudes techniques liées à la demande d'autorisation d'exploiter et au plan d'épandage

**→ Il est bien rappelé que le projet sera déposé selon le régime de l'Autorisation Environnementale, soumis à Enquête Publique, comme cela avait été annoncé dès janvier 2018 (et ce, malgré les simplifications administratives de juin 2018)**

NDLR : les débats sur la simplification 2781 sont hors sujet et ne sont pas rapportés dans ce compte-rendu.

**Charente Nature** se fait bien préciser que le Comité de Suivi est un organe consultatif et qu'il évoluera in fine en Comité de Suivi du Site.

## 2. Présentation du volet Concertation

### **Présentation par le Cabinet Ifree (voir PJ)**

En complément à la présentation jointe, il est bien confirmé que :

- Le cabinet Ifree est une association Loi 1901, indépendante, soutenue financièrement par la Région, notamment pour la promotion pédagogique des actions de préservation de l'environnement.
- Le consultant est rémunéré par le contrat signé avec ENGIE mais garde sa liberté d'expression et sa liberté d'interrompre la prestation si les conditions du dialogue et de développement de la démarche n'étaient pas possibles

### **Réactions :**

L'association CECO16 demande la tenue d'une réunion publique, annoncée par voie médiatique. Les porteurs du projet reçoivent la demande et demanderont au Cabinet Ifree si les conditions rendent possible cet événement.

NDLR : les porteurs de projet se réservent le droit de ne pas donner suite à cette demande pour des raisons de sécurité des collaborateurs. Une réunion publique n'est pas le meilleur moyen de répondre aux questions des citoyens. Des vecteurs d'information sont déjà disponibles et sont sous-utilisés (site web : [www.methangoumois.fr](http://www.methangoumois.fr)) et des entretiens avec l'Ifree permettront de voir quels vecteurs améliorer.

### **Visite de Gatinais Biogaz**

Deux représentants des entreprises de la Zone Euratlantique ont témoigné de leur visite à Gatinais Biogaz le 25 juin 2018. Les conclusions sont les suivantes :

- Site exploité par 17 agriculteurs depuis 6 ans dans une zone d'activités. La première habitation est à 260m, la première entreprise à 80m, elles ont été rencontrées. L'intérêt de ce site tient à la transposition possible avec Euratlantique en termes de distances et de densité puisque 9 entreprises sont dans le périmètre de 300m, 16 entreprises sont établies dans un rectangle de 300m par 800m. Les lotissements sont à une distance à partir de 500m.
- Quelques dérives d'exploitation du site, corrigibles mais n'induisant pas de plaintes du voisinage : accoutumance car gênes décrites à l'oral ? le confort de cette situation pour l'exploitant amène à ne pas prioriser certaines actions préventives de cette perception négative ou neutre (fermeture de porte, entreposage extérieur d'oignons...)
  - ➔ En conclusion, un tel site, notamment en zone d'activités, doit être tenu par un exploitant professionnalisé, formé aux enjeux de voisinage et soucieux de la perception de son site au sein d'un tissu d'entreprises

Autres visites à prévoir : STEP de Fléac, installation de Saint-Sévère (Calitom) ?

ENGIE organisera la visite de Beauce Gatinais Biogaz (Pithiviers) fin novembre. Site rapidement visité en chantier le 25 juin 2018 avec A2E.

### **3. Avancement du volet agricole**

Le mois de juin a permis de rencontrer quelques nouveaux agriculteurs intéressés et d'entretenir les relations avec ceux qui avaient déjà exprimé leurs intérêts. Des rendez-vous sont pris à nouveau dès septembre et la période hivernale devra permettre de conclure cette phase de contractualisation.

Les contacts établis permettent de sécuriser la moitié des hypothèses agricoles.

Un travail spécifique est mené avec la Coop de Mansle pour définir le cahier des charges éligibles pour leurs productions.

### **4. Actions à venir :**

#### **Actions à venir :**

- Lancement de la démarche de concertation (Ifree)
- Finalisation des pièces juridiques pour les délibérations des collectivités concernées
- Finaliser l'Avant-Projet en concluant l'analyse des constructeurs.
- Préparer le dépôt de demandes de subventions.

### **5. Prochain Comité de Suivi : à fixer**

Réunion de préparation à fixer

**Version : 1**

**Date d'approbation : 27/08/18**

**COMPTE RENDU DE REUNION**

**Comité de Suivi de Projet n°1**

